



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2022-029
Prolongation de l'arrêté N°2021-074
Objet : S2R POUR SNCF
Fermeture PN21

Le Maire de Presles-en-Brie,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route,

Considérant la demande de fermeture temporaire du passage à niveau n°21 à la circulation en raison de travaux de démontage du platelage routier émanant de **la société S2R SERVICE RAIL ROUTE** située ZI de la Bergaderie à Saint Etienne du Bois (01370) à la demande de la SNCF RESEAU,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La Société S2R SERVICE RAIL ROUTE, sise ZI de la Bergaderie à Saint Etienne du Bois (01370), à la demande de la SNCF RESEAU est autorisée à fermer le passage à niveau n°21 aux circulations des véhicules à moteurs, des cycles et des piétons en vue de travaux de démontage du platelage routier du passage à niveau, prévus :

- **Fermeture de nuit du lundi 18 avril 20h00 au samedi 23 avril 2022 6h30.**

ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire sera tenu de prendre toutes les mesures pour que l'exécution des travaux n'apporte aucune gêne ni trouble aux services publics. Une déviation sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de panneaux de signalisation.

ARTICLE 3 :

Le stationnement de tous véhicules sera interdit durant la même période, sur l'accès précité, au droit des travaux.



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par **la Société S2R SERVICE RAIL ROUTE** pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est pour tout ou partie révoquant à toute époque sans indemnité soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect, par le pétitionnaire, des conditions de la réglementation et du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Les services de la Gendarmerie, et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à la Gendarmerie de Tournan-en-Brie,
- aux Pompiers de Tournan-en-Brie,
- à la Société S2R SERVICE RAIL ROUTE,
- SEPUR.

Fait à Presles-en-Brie, le 8 avril 2022.

Le Maire de Presles-en-Brie,

Dominique RODRIGUEZ